



Conflit héritage

Par Paul83

Bonjour

Je m'adresse à vous car je fais face à un conflit familial important. Mes parents sont décédés il y a 21 ans pour mon père, 13 ans pour ma mère.

A leur décès mon frère vivait dans la maison avec mes parents. Avec mes frères nous avons préféré repousser la question de la succession mais aujourd'hui mon frère souhaite conserver la maison ainsi que d'autres terrains appartenant à nos parents et il souhaite pour cela nous faire signer des documents attestant que nous lui cédonos nos parts sans rien en échange. Nous ne trouvons pas ce procédé très juste sachant que nous n'avons ni demandé l'argent sur les comptes ni les bijoux rien...

Nous avons appris également par des membres de la famille qu'il y avait d'autres terrains qui appartenaient à nos parents mais comme inventorier tout cela ? Je précise que l'ensemble des biens se trouve en Guadeloupe. Je souhaiterai savoir ce qu'il y a et diviser équitablement entre mes frères est-ce possible par où commencer ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Commencez par prendre rendez-vous avec un notaire local et faire l'inventaire des biens et de leur statut actuel.

Par Paul83

Merci beaucoup. Je m'en occupe immédiatement. Avez-vous d'autres idées de démarches à effectuer ?

Par yapasdequoi

Pour obtenir les renseignements immobiliers :

[url=http://www2.impots.gouv.fr/liste_pole_enr/dep/971.htm]http://www2.impots.gouv.fr/liste_pole_enr/dep/971.htm[/url]

Par Paul83

Merci pour votre célérité

Par Rambotte

Bonjour.

De toute façon, rien ne vous oblige, ni à renoncer à la succession (si elle n'est pas encore formellement acceptée), ni à faire donation de vos droits à votre frère.

S'il souhaite devenir l'unique propriétaire des biens, il vous rachète vos parts.

Par yapasdequoi

Tout à fait ! Votre frère ne peut pas vous priver de vos droits sur l'héritage.

Quand vous aurez fait l'inventaire, le notaire vous aidera à proposer un partage équitable. Ensuite il faudra obtenir l'accord à l'amiable ou via le tribunal.

Prenez patience, vous en avez probablement pour des années...

Par Paul83

J'aurai voulu que les choses soient plus simples malheureusement je pense que je n'ai pas le choix.
Merci et bonne journée à vous deux